Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260702-2026070108-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE DEUX JUILLET, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Benoît ROUAULT, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Sonia JOANNOT, Corentin POILVET
Absents excusé(e) s : Isabelle GICQUEL qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Catherine RUFFET qui a donné pouvoir à Sonia JOANNOT, Murielle NICOLAS qui a donné pouvoir à Stéphanie KERAUFFRET.
Le Conseil nomme David GAUBERT en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION 2026-07-01-08
1.1 ACTES de l'ETAT CIVIL NUMERISATION

Madame Le Maire expose :
Depuis 2014, la commune est équipée d'un pro-logiciel d'Etat Civil qui permet l'élaboration et la numérisation des actes de l'état civil. Les actes antérieurs à 1922 ont été numérisés par les Archives Départementales.
Seuls les actes de l'Etat Civil de la période 1923 à 2013 restent en version papier. Il s'agit de les numériser ces actes et de les intégrer dans un second temps dans le logiciel professionnel. Le prestataire de logiciel a indiqué que cette opération était gratuite.
Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que deux devis ont été sollicités pour la numérisation de cette période pour un nombre estimatif d'actes de 2782.

- Société Numerize : 3449.20 HT
- Société ADIC (Sédi) : 2572.80 HT

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le nombre d'actes de l'Etat Civil non numérises est estimé 2782,

- **EMET un avis FAVORABLE à la numérisation des actes de l'Etat Civil de la période 1923 à 2013 auprès de la Société SEDI (ADIC) pour un montant estimatif de 2 572.80 € HT.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

David GAUBERT,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 16 juillet 2026 - transmise en Préfecture le 16 juillet 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire